Stadt Biel
Ville de Bienne

Bienne est la capitale suisse du bilinguisme

Bienne est bilingue partout et toujours. Le bilinguisme est systématiquement vécu et encouragé. Bienne édifie le pont entre les deux régions linguistiques. (*Extrait de la stratégie Bienne 2030*)

- Le bilinguisme fait Bienne et rend la ville attractive. Bienne est la référence en matière de bilinguisme pour toute la Suisse.
- Le bilinguisme gouverne les contacts entre les autorités et la population.
- Bienne privilégie le bilinguisme dans tous les secteurs de la formation.
- Les débats sur le bilinguisme à Bienne restent vivants et soutenus.

Label du bilinguisme

« Le Label du bilinguisme est une distinction comparable à une certification ISO remise à une organisation à l'issue d'une expertise. Le Label atteste que l'organisation cultive le bilinguisme tant envers ses clients / ses publics qu'à l'égard de son personnel […] Pour l'entreprise, le Label constitue un argument marketing indéniable. La distinction atteste que l'organisation exerce ses activités dans un environnement bilingue. Elle confirme qu'elle entretient le soin et les compétences linguistiques nécessaires pour répondre aux besoins d'un public exigeant en matière de produits, de services et de communication. Il témoigne également de son ouverture envers la minorité linguistique et de la mise en valeur des compétences en la matière des collaboratrices et collaborateurs ». *(Extrait du site Internet du Forum du bilinguisme)*

L'Administration de la Ville de Bienne est labellisée dans son ensemble depuis 2014. En 2020, la procédure d'expertise pour le renouvellement du label va être lancée.

Extraits des bases légales, règlements et directives

Le français et l'allemand sont les deux langues officielles de même valeur employées dans les relations avec les autorités de la Ville et l'Administration municipale. Tant les règlements et les ordonnances de la Ville de Bienne que les communications officielles à l'attention de la population doivent être rédigés et promulgués en français et en allemand. *(cf. art. 3 du règlement de la Ville; RDCo 1.0-1)*

La Ville encourage le bilinguisme au sein de l'Administration municipale au moyen de mesures appropriées *(cf. art. 2 du règlement du personnel (RPers); RDCo 1.5.3-1)*

La Ville de Bienne soutient les **cours d'allemand et de français** avec une **participation financière unique** s'élevant à **50 % au maximum des frais d'écolage**, mais au plus à 500 fr. par collaborateur/collaboratrice au cours d'une année (fréquentation de cours durant deux semestres consécutifs). La participation est accordée sur présentation d'une attestation du suivi de 80 % des leçons et d'une confirmation des dépenses scolaires.

Les cours de langue doivent être suivis durant le temps libre.

Le Département du personnel fournit volontiers des conseils dans le choix d'une école.
Dans le cas de formations linguistiques dépassant ce cadre, les autres dispositions concernant les contributions aux frais de formation et de perfectionnement et leur remboursement s'appliquent en vertu de l'art. 74 ss *(cf. art. 74 de l'ordonnance sur le personnel; RDCo1.5.3-1.1)*.

Le Département du personnel peut conclure un contrat-cadre avec une ou plusieurs écoles biennoises, afin de négocier des conditions préférentielles pour le personnel municipal. Il informe les collaboratrices et collaborateurs municipaux des offres éventuelles. *(Ordonnance du personnel; RDCo 1.5.3-1.1)*

Offres de formation pour les collaboratrices et collaborateurs

Repas de midi bilingue

Lors de ce repas un peu particulier, vous pourrez améliorer librement vos connaissances d'allemand orales et, en même temps, aider un ou une collègue de l'Administration municipale à mieux parler français. Si besoin, la direction du cours donne des idées de thèmes pour animer l'entretien.

Apprendre en tandem

Pour toute personne parlant une des langues du tandem et désirant apprendre ou approfondir l'autre langue (principalement l'allemand standard, le dialecte suisse-alémanique et le français. D'autres langues, selon les possibilités). Afin d'obtenir toutes les informations utiles concernant la méthode TANDEM et de pouvoir trouver un partenaire, le département du Personnel et le Forum du bilinguisme organisent une séance d'information annuelle.

Pour tous renseignements complémentaires:
Département du personnel, Service de la formation, du développement et de la sécurité
T: 032 326 11 48 ; dev.personnel@biel-bienne.ch